

Dossier d'inscription

Option Kayak

Année 2020- 2021



A compter de la rentrée de septembre 2020, une nouvelle « option » sera proposée aux élèves du collège Saint-Yves. Il s'agit d'une « option Kayak », en partenariat avec le club de la Roche Derrien.

Les élèves auront la possibilité de pratiquer le kayak, sous différentes formes : de mer, rivière, paddle, etc., tout au long de l'année. Ils pourront également bénéficier de la structure du club pour s'entraîner à d'autres moments.

L'objectif est de leur permettre de découvrir une nouvelle activité, d'acquérir des compétences telles que se déplacer dans un milieu incertain, se dépasser pour aller vers la performance, persévérer, mais aussi acquérir des connaissances sur leur environnement local (phénomène des marées, météo, faune, flore), grâce à des professionnels qualifiés, dans une ambiance conviviale.

Les modalités pratiques

Les séances auront lieu, pour l'année scolaire 2020-2021 de 13h30 à 16h45

- ✓ les vendredis : 18 et 25 septembre ; 2, 9 et 16 octobre ; 6, 13, 20 et 27 novembre ; 4 et 11 décembre ; 8, 15, 22 et 29 janvier ; 5, 12 et 19 février ; 12, 19 et 26 mars ; 2, 9, 16 et 23 avril ; 21 et 28 mai ; 4, 11, 18 et 25 juin

Le lieu de séance n'est pas défini à l'avance. Il dépendra des conditions météorologiques, des marées, du niveau des élèves. Il est laissé à l'appréciation des encadrants, avec l'aval de Mr MICHEL, chef d'établissement.

Deux moniteurs diplômés du club de Kayak, Claude LE MOAL et Julien ROCABOY viendront chercher les élèves en minibus au collège, les encadreront durant la séance et les ramèneront pour 16h45 au collège.

Le travail sera axé dans un premier temps sur la découverte, mais évoluera vers la recherche de performance, tout en prenant du plaisir.

Les élèves seront au maximum 16. Nous souhaitons faire des groupes mixtes.

Si nous avons plus de 16 élèves, nous donnerons la priorité aux élèves de 6^e et de 5^e.

Le matériel : kayak, pagaie, gilet de sauvetage sera prêté par le club. L'élève doit prévoir : 1 ou 2 lycras, 1 K-way étanche, des vieilles tennis, un pantalon de survêtement, une serviette.

L'élève aura également la possibilité de venir s'entraîner sur un créneau du club dans la semaine, en dehors des heures scolaires.

Conditions préalables

L'élève doit :

- être en 6^{ème} ou 5^{ème} (ou 4^e ou 3^e) au collège Saint Yves de Tréguier.
- avoir une attestation de savoir nager ou passer un test d'aptitude. Vous pouvez venir voir les professeurs d'EPS pour vous renseigner à ce sujet.
- fournir un certificat pour la pratique de kayak en compétitions
- remplir un dossier administratif pour la licence kayak

Durant le test d'aptitude, "il s'agit d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signes de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres et muni d'une brassière de sécurité, avec passage sous une ligne d'eau posée en surface. Départ en profondeur égale à 1,80 m, par une chute arrière volontaire, à partir d'un tapis. "

Engagement de l'élève

L'élève s'engage à :

- ✓ être présent aux séances avoir sa tenue participer aux compétitions proposées par le club (5 à 6 dans l'année, sur les week-end) respecter le règlement intérieur du club de kayak, les personnes, l'environnement.
- ✓ S'inscrire pour la durée de l'année scolaire

Le coût

Le prix comprend l'adhésion au club, la possibilité de s'entraîner sur certains créneaux définis par le club, l'accès aux lieux de pratique, les trajets du vendredi, la location du matériel du club, la rémunération des brevets d'Etat, l'assurance.

Les calculs sont effectués avec une participation de 16 élèves. Ils sont susceptibles d'être modifiés. Nous vous demanderons avant si tel est le cas ; vous pourrez alors toujours vous rétracter.

Le coût réel du projet est de 510 € par élève.

Le collège (l'OGEC et l'APEL) ainsi que le club de kayak de La Roche participent au coût financier.

Il reste à la charge des familles 230 euros. Payable en 1 à 10 fois.

S'inscrire

Pour s'inscrire à l'option, vous devez retourner ce dossier avec

- ✓ l'autorisation parentale signée,
- ✓ l'attestation de savoir nager ou une demande de participation au test d'aptitude
- ✓ un chèque à l'ordre du collège Saint Yves d'un montant de 230 euros (avec le nom prénom de l'élève au dos du chèque) ou avec un maximum de 10 chèques de 23 €.

Le dossier sera ensuite étudié par le collège, qui donnera son avis sur la participation de l'élève.

